

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 9 au 15 décembre 2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 9 au 15 décembre 2017

18/12/2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 9 au 15 décembre 2017

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 15 décembre 2017, n° 2017-679 QPC [Assujettissement du constituant d'un trust à l'impôt de solidarité sur la fortune] :**

« Article 1er. - Sous la réserve énoncée au paragraphe 8, le premier alinéa de l'article 885 G ter du code général des impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, est conforme à la Constitution. » ;

- **Cons. const., 15 décembre 2017, n° 2017-681 QPC [Exonération de la taxe sur les locaux à usage de bureaux] :**

« Article 1er. - Les mots « sous contrat avec l'État au titre des articles L. 442-5 et L. 442-12 du code de l'éducation » figurant au 2° bis du paragraphe V de l'article 231 ter du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, sont conformes à la Constitution. » ;

- **Cons. const., 15 décembre 2017, n° 2017-682 QPC [Délit de consultation habituelle de sites internet terroristes II] :**

« Article 1er. - L'article 421-2-5-2 du code pénal, dans sa rédaction issue de la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, est contraire à la Constitution.

Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au paragraphe 18 de cette décision. »

PARAGRAPHE :

« 18. En l'espèce, aucun motif ne justifie de reporter les effets de la déclaration d'inconstitutionnalité. Celle-ci intervient donc à compter de la date de publication de la présente décision. ».

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., 8 décembre 2017, n° 2017-678 QPC [Fonds exceptionnel à destination des collectivités territoriales connaissant une situation financière particulièrement dégradée], publiée au *Journal officiel* du 9 décembre 2017 :**

« Article 1er. - Les trois derniers alinéas du paragraphe I de l'article 131 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 sont conformes à la Constitution. ».

- **Cons. const., 8 décembre 2017, n° 2017-680 QPC [Indépendance des magistrats du parquet], publiée au *Journal officiel* du 9 décembre 2017 :**

« Article 1er. - Les mots « et sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice » figurant à la première phrase de l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature sont conformes à la Constitution. ».

La Rédaction législation

© LexisNexis SA